

DECRET

ANNEE 1964 - N° 20 /GP/MESP/DS/Pel.

LE CHEF DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE,

VU l'Ordonnance N°1 du 28 Octobre 1963 du Chef du Gouverne-  
ment Provisoire ;  
VU la Loi N°59-16/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des  
emplois supérieurs de la République du Dahomey ;  
VU le Décret N°355/PR/MSPAS/DS/Pel du 8 Août 1963 nommant-  
M. DAGBA Directeur-Econome par intérim de l'Ambulance de  
PARAKOU ;  
VU les nécessités de service ;  
SUR la proposition du Ministre d'Etat chargé de la Santé  
Publique ;  
LE Conseil des Ministres entendu,

DECRETE

ARTICLE 1°.- M. DAGBA BOKOSSA Grégoire, Directeur-Econome  
par intérim de l'Ambulance de PARAKOU est confirmé dans ses  
fonctions et nommé Directeur-Econome de cette Formation  
Hospitalière.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré et publié au  
Journal Officiel de la République du Dahomey./-

ORIGINAL 1  
JORD 1  
GP 10  
MESP 1  
DS/PEL 2  
SGCM 5  
DP 2  
SF 7  
CF 1  
R. ISOR 1  
PARAKOU 1  
M. PARAKOU 1  
L/COMPT. 2  
ARCHIVES 10  
DOSSIER 1

INTERESSE1 Par le Chef du Gouvernement  
Provisoire,  
Le Ministre d'Etat chargé de  
la Santé Publique,

Colonel Ch. SOGLO

J. AHOMADEGBE.